

FICHE FORMATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DE VÉHICULES : OPTION A : VOITURES PARTICULIÈRES

fiche RNCP : RNCP39809

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

À noter : les candidats ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Institut).

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage, a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

Prérequis

Non concerné.

Modalités et délais d'accès

Période de positionnement de janvier à septembre.

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut (www.institutnicolasbarre.fr) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Sur les voitures particulières :

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- Participer au diagnostic sur les véhicules ;
- Réceptionner et restituer le véhicule ;
- Participer à l'organisation de la maintenance.

Et de manière transverse :

- S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- Respecter les règles du système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE) ;
- Respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.

FICHE FORMATION

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BAC PRO Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières), CQP Technicien Après-Vente Automobile, CAP Carrossier Automobile.

Débouchés : Opérateur service rapide, Opérateur spécialiste service rapide, Opérateur station-service, Mécanicien de maintenance automobile, Mécanicien spécialiste automobile, Mécanicien collision, Électricien spécialiste automobile, Opérateur préparation véhicules, Rénovateur véhicules d'occasion, Agent technique location longue durée, Dépanneur-remorqueur V.L., Démonteur automobile, Démonteur automobile spécialiste.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière(s) lorsqu'il se présente à un autre CAP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires : plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...

Rythme de l'alternance : 3 jours en entreprise et 2 jours au centre de formation par semaine.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 stagiaires.

Durée de la formation

24 mois ; 800 heures.

Programme

Bloc de compétences n° 1 : Préparer une intervention de maintenance

Collecter les données nécessaires à son intervention
Préparer son intervention
Participer au diagnostic
Effectuer les mesures sur véhicule
Préparer le véhicule
Gérer son poste de travail

Bloc de compétences n° 2 : Réaliser une intervention sur un véhicule

Communiquer en interne
Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
Effectuer les contrôles, les essais
Régler un système

FICHE FORMATION

Bloc de compétences n° 3 : Français et Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Bloc de compétences n° 4 : Mathématiques et Physique – Chimie

Bloc de compétences n° 5 : Éducation Physique et Sportive

Bloc de compétences n° 6 : Prévention – Santé – Environnement

Bloc de compétences facultatif : Langue Vivante

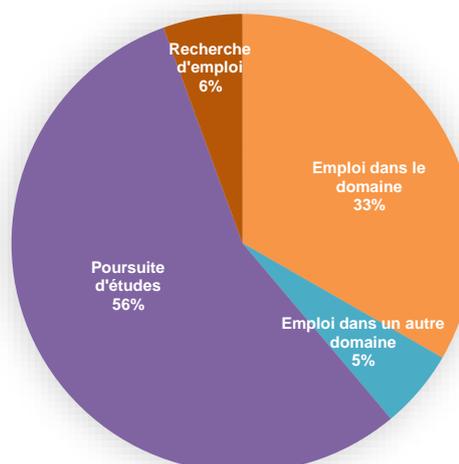
Validation

Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance des Véhicules option A : Voitures Particulières, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (*date d'enregistrement : 22 avril 2014*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

La validation par blocs de compétences n'est pas possible sur ce diplôme.

Résultats de la dernière session de formation (juin 2024)



FICHE FORMATION

Les + de la formation (plus-value)

- # Lycée des métiers de l'Automobile.
- # Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile).
- # Réseau important d'entreprises partenaires.
- # Plateaux techniques récents.
- # Formateurs issus du milieu professionnel.

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 7 807 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1^{er} juillet 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2025.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin.

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint.

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site.